

COMMUNIQUÉ

CNW-TELBECCODE 1

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LES GAGNANTS DU CONCOURS DE RÉDACTION 2011 DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME DU QUÉBEC

Québec, le 11 mai 2011 – Félicitations à M. Charles Carrier-Plante, étudiant en sociologie à l'Université du Québec à Montréal, et à M^{me} Stéphanie Lévesque, étudiante au baccalauréat intégré en études internationales et langues modernes à l'Université Laval. Ils ont respectivement remporté le premier et le deuxième prix du cinquième concours de rédaction du Commissaire au lobbyisme du Québec. Avec son essai, M. Carrier-Plante s'est mérité un montant de 1 000 \$ ainsi que la publication de son texte dans une revue; quant à M^{me} Lévesque, son essai lui a valu un montant de 800 \$. Les textes des gagnants peuvent être consultés sur le site Web du Commissaire au lobbyisme au < www.commissairelobby.qc.ca >. Le jury était composé de M^{me} Dominique Payette, professeure au Département des communications de l'Université Laval, de M. Michel Nadeau, directeur de l'Institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques, et de M^{me} Françoise Beaulieu, conseillère en communication au Commissaire au lobbyisme du Québec.

Toutes les étudiantes et tous les étudiants universitaires du Québec pouvaient participer au concours. Vingt-quatre ont répondu à l'appel en provenance des HEC Montréal, de l'Université Laval, de l'Université McGill, de l'Université de Montréal, de l'Université du Québec à Montréal, de l'Université du Québec à Trois-Rivières et de l'Université de Sherbrooke. Il s'agissait de développer un essai à partir de la question suivante : « Comment les décideurs publics et les lobbyistes peuvent-ils agir pour développer la confiance des citoyens de façon durable ? » En proposant ce sujet, le Commissaire au lobbyisme cherchait à stimuler la réflexion dans un domaine où les enjeux sont importants pour la vie démocratique.

M^e François Casgrain, commissaire au lobbyisme du Québec, se réjouit que des exposés de très belle qualité aient été rédigés par des étudiants qui s'intéressent à la gestion des communications d'influence. Il les remercie de leur participation et de leur contribution à l'étude du phénomène du lobbyisme.

Le Commissaire au lobbyisme du Québec

Relevant de l'Assemblée nationale du Québec, le Commissaire au lobbyisme est chargé de la surveillance et du contrôle des activités de lobbyisme menées auprès des titulaires de charges publiques qui œuvrent au sein des institutions parlementaires, gouvernementales et municipales. Il dispose de pouvoirs et de ressources pour faire des vérifications et mener des enquêtes relativement à toute contravention aux dispositions de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes.

En vertu de la mission qui lui est confiée, le Commissaire au lobbyisme contribue à améliorer la confiance que les citoyens du Québec accordent à leurs institutions et aux titulaires de charges publiques qui y œuvrent.

– 30 –

Renseignements : Françoise Beaulieu
Conseillère en communication
Téléphone : 418 643-1959
Sans frais : 1 866 281-4615
Courriel : fbeaulieu@commissairelobby.qc.ca